

Jean Frébault
30/01/2006

L'EXPERIENCE DU CODIRDU

La création du CODIRDU

Origine : recommandation du rapport « Santel », 1997 qui avait proposé la création de la DGUHC, mais souligné la dimension interministérielle des politiques urbaines

Décision de création du 31 juillet 1998 signé par trois ministres (Equipement, Aménagement du Territoire et Environnement, Secrétariat d'Etat au Logement).

La décision précise les missions : veiller à la cohérence des politiques qui concourent à l'aménagement et au développement urbain (coordination de la réflexion sur les orientations stratégiques, contribution à l'évaluation, proposition des adaptations souhaitables, coordination des moyens d'observation et d'étude nécessaires ; cohérence des actions territoriales de l'Etat ; prospective et recherche ; capacité d'auto-saisine...)

Composition initiale : 14 membres dont 11 directeurs de DAC (Equipement, Environnement, Culture, délégué DATAR, Président 5^{ème} section CGPC, délégué DIV (en tant que de besoin)

La décision précise que le président du CODIRDU est désigné par les trois ministres. Le secrétaire général du CODIRDU est désigné également par les trois ministres sur proposition du DGUHC.

Nomination par les trois ministres de Georges Cavallier (19 octobre 1998) ; puis de Jean Frébault (30. juin 1999), comme président du CODIRDU. Nomination de Catherine Barbé, chef de service DGUHC (5 janvier 1999) comme secrétaire générale (Philippe Grand lui succède en 2002).

Statut et légitimité du CODIRDU

Volonté collective de faire fonctionner le CODIRDU comme un « **Club de Directeurs** » : implication personnelle des directeurs ou délégués interministériels, espace de liberté, d'échanges et d'expression hors des jeux de pouvoir ou des négociations interministérielles, circulation de l'information, regards croisés, recherche de construction collective d'une vision partagée sur les politiques publiques.

Elargissement du CODIRDU à l'initiative de ses membres à des représentants des ministères de l'Agriculture, et de l'Intérieur (DGCL, DGA). Aujourd'hui, le CODIRDU rassemble 20 directeurs de 7 ministères différents. Mise en œuvre selon un mode informel et consensuel

Une attention particulière portée à donner une **image réellement interministérielle** à ce comité, et à éviter le piège d'une « domination » Equipement.

La « méthode Codirdu »

- 1) **Le fonctionnement en club, la participation personnelle des directeurs** : implique un contact personnalisé du président auprès de chaque directeur, avant chaque séance. Limitation du nombre de personnes présentes hors du cercle des directeurs. Résultat : assiduité des directeurs comprise entre 50 à 70% sur l'ensemble des séances.
 - 2) **Thèmes de débat** : chaque séance comporte généralement un thème principal, après un échange d'information sur l'actualité (interministérielle, législative, etc...). Le thème principal choisi collectivement est un sujet d'actualité à caractère interministériel et inter-directions (pas de sujet mono-direction), et à fort enjeu stratégique, pour lequel les débats sont néanmoins encore ouverts.
 - 3) **Préparation de chaque séance avec un groupe de « sherpas »** appartenant à chaque DAC, collaborateurs directs de chaque directeur et assurant une liaison avec celui-ci.
 - 4) Constitution d'un **dossier préparatoire** permettant déjà une première décantation du débat. Ce dossier comprend en principe :
 - Une contribution écrite de chaque direction
 - Une note de problématique ou de synthèse élaborée par le SG ou le Pt du Codirdu, ou éventuellement par une direction pilote.
 - Eclairages extérieurs : contributions d'experts ou de chercheurs compétents sur les sujets abordés.
 - Eventuellement enquête préparatoire (interviews) conduite auprès de DAC, de chefs de services déconcentrés, d'acteurs territoriaux extérieurs à l'Etat...
 - Sélection documentaire, bibliographie
- 1) **Déroulement des débats**. Ils sont généralement introduits par un rappel de la problématique générale, et un ou plusieurs **témoignages extérieurs** : expert ou chercheur, universitaire, préfet, chefs de services déconcentrés, directeurs d'agences d'urbanisme, invités de la commission européenne etc... Ensuite tour de table et dialogue entre directions et synthèse
 - 2) **Production** : comptes-rendus, relevés de conclusions et de suites à donner. Sur certains sujets, production de documents de synthèse exprimant le « point de vue » du Codirdu .

Ressources mobilisées

Secrétariat général DGUHC (problème de disponibilité) et parfois concours d'experts de certaines DAC.

Pour l'essentiel, il s'agit de mobilisations « au coup par coup », tributaires de la disponibilité, de la motivation et aussi du profil de compétence des uns et des autres

Membres du CGPC, du CGGREF et de l'IGE : Lagardère, Prats, Sené, Mathieu-Barthélémy, Cousquer-Mazière-Meaux, Pollet-Nobécourt, Wauters-Steinlein, Inspections.....

Hauts fonctionnaires : Jean Charles Leygue (DG Région), Préfets Rondepierre, Fournier, Malgorn, , Thenaud, Landrieu, Rol-Tanguy, Castéra-Ollivier, Club DRE, club DDE, collègue DIREN ; Rondil (s/s préfet)...

CERTU, CETE, ETD, CDU, Dr Agence d'urbanisme, ou prestataires privés financés par une DAC (TETRA)

Experts ou chercheurs : Ph Essig et P Lagadec (risques), F Beaucire, M Wiel, Ch Brodhag, Hédary (Con Coppens), Champsaur et Royer (Insee), Ph Méjean....